

23 000 personnes travaillent dans la filière automobile en Normandie

Insee Analyses Normandie • n° 157 • Juin 2026

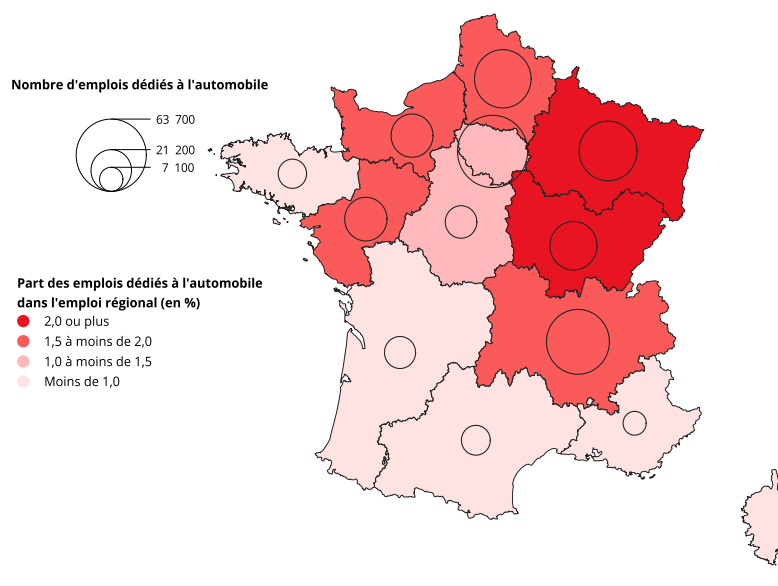
En Normandie, 330 établissements appartiennent à la filière automobile. Ils emploient 28 000 salariés, dont 22 800 travaillent spécifiquement pour cette filière. La région se classe ainsi au 4^e rang national pour le poids de l'automobile dans l'emploi salarié. L'industrie constitue le cœur de la filière et rassemble 90 % des emplois, principalement des activités de construction de véhicules et de fabrication d'équipements automobiles. Signe du changement à l'œuvre au sein de la filière, et de la diversification opérée par les grands constructeurs qui sont les donneurs d'ordre, une majorité des entreprises régionales contribuant à la construction de véhicules thermiques contribue également à la fabrication de véhicules hybrides ou électriques. L'emploi est très concentré, avec près de quatre salariés sur dix travaillant dans cinq des 330 établissements. Les salariés de l'automobile sont globalement âgés et les jeunes y sont peu représentés : seulement 30 % des salariés ont moins de 40 ans.

330 établissements et 22 800 emplois dédiés à la filière automobile en Normandie

En Normandie, près de 330 établissements emploient du personnel dédié à la filière automobile ► **méthode**, soit 0,3 % des établissements localisés dans la région. Fin 2023, 28 000 salariés sont présents dans ces établissements, dont 22 800 travaillent spécifiquement pour cette filière et représentent 1,9 % de l'emploi salarié régional. Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (1,2 %) et situe la Normandie au 4^e rang des régions pour le poids de la filière automobile dans l'emploi régional, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (2,9 %), le Grand Est (2,2 %) et au même niveau que les Hauts-de-France ► **figure 1**.

À l'échelle nationale, 35 % des emplois de la filière sont concentrés en Île-de-France (19 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (16 %). La Normandie rassemble 7 % des emplois, autant que les Pays de la Loire. En 2023, la filière automobile régionale a généré près de 2 milliards d'euros de valeur ajoutée ► **méthode**, un niveau comparable au secteur de l'hébergement et de la restauration. La région se classe ainsi au 6^e rang national pour la création de richesse.

► 1. Nombre d'emplois dédiés à l'automobile et part dans l'emploi salarié régional en 2023



Note : Les données de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Corse sont regroupées.

Lecture : En 2023, en Normandie, 22 800 emplois sont dédiés à l'automobile, soit 1,9 % de l'emploi salarié total de la région.

Source : Insee, Enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023.

Une filière spécialisée dans la construction de véhicules en Normandie

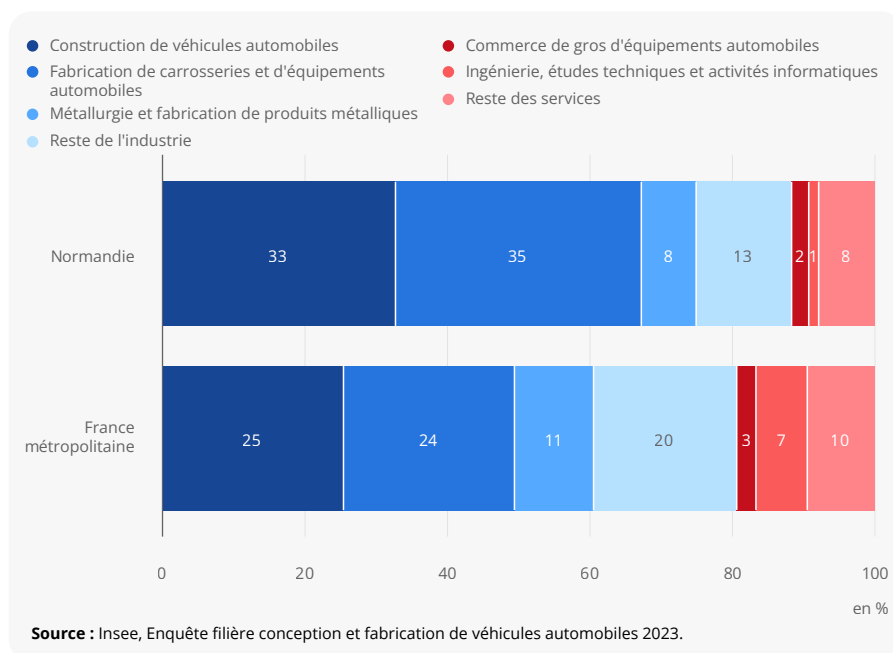
La filière automobile est plus concentrée sur les activités industrielles en Normandie qu'au niveau national. Les autres secteurs (commerce de gros, ingénierie, etc.) rassemblent 11 % des emplois automobiles dans la région contre 20 % en France métropolitaine ► **figure 2**. La construction de véhicules automobiles et la fabrication de carrosseries et d'équipements automobiles concentrent chacune un tiers des emplois de la filière en Normandie, contre un quart au niveau national. Par ailleurs, les établissements appartenant à la filière en Normandie sont davantage spécialisés dans celle-ci qu'au niveau national : 82 % de leurs salariés travaillent directement pour la filière contre 70 % au niveau national.

En Normandie, les établissements dont tout ou partie de l'activité relève de la filière automobile appartiennent plus fréquemment à une **grande entreprise** (20 % contre 16 % à l'échelle nationale). Le poids des grandes entreprises dans les effectifs automobiles est ainsi élevé en Normandie (54 % contre 47 % au niveau national). Seule l'Île-de-France présente une plus forte concentration des emplois de la filière dans les grandes entreprises. À l'inverse, la Normandie figure parmi les régions où le poids des **petites et moyennes entreprises (PME)** est le plus faible, tant pour le nombre d'établissements (47 % contre 53 %) que pour le nombre d'emplois dédiés à la filière (11 % contre 15 %, à l'avant-dernier rang devant les Hauts-de-France).

Cinq établissements concentrent 8 600 des 22 800 emplois de la filière

Comme illustration du poids des grandes entreprises dans la filière, les cinq plus gros établissements concentrent à eux seuls 38 % des emplois normands, et

► 2. Répartition des emplois automobiles par secteur d'activité



onze établissements en regroupent près de la moitié (49 %). Les établissements les plus importants, de 50 salariés ou plus, se situent le long de la vallée de la Seine, à proximité de Rouen et du Havre ; mais aussi près de Caen, dans l'Orne et dans le sud de la Manche. Pour autant, la filière est globalement bien implantée sur l'ensemble du territoire normand ► **figure 3**.

La Seine-Maritime rassemble 36 % des emplois automobiles régionaux ► **figure 4**, une part légèrement inférieure à son poids dans l'emploi salarié total de la région (40 %). À l'inverse, la part des emplois de la filière situés dans l'Orne est deux fois plus importante que celle de ce département dans l'emploi salarié régional (15 % contre 8 %).

En Seine-Maritime, la majorité des effectifs de la filière se concentrent dans deux établissements : les usines Renault de Cléon et de Sandouville. La première est spécialisée dans les productions de moteurs électriques et thermiques, ainsi que de boîtes de vitesses, la seconde

dans la fabrication de véhicules utilitaires légers. Dans le Calvados, Renault Trucks à Blainville-sur-Orne (spécialisé dans l'assemblage de poids lourds) et Stellantis Auto à Cormelles-le-Royal (fabrication de suspensions et de boîtes de transmission pour différentes marques automobiles) rassemblent les plus gros effectifs départementaux de la filière. Il en est de même dans l'Orne avec Forvia (anciennement Faurecia) situé à Caligny, qui fabrique des sièges automobiles, et Sofedit au Val-de-Perche, qui produit des pièces embouties pour l'industrie automobile, comme des ensembles de pédaaliers et des capots.

Un poids important des grandes entreprises françaises

En Normandie, la filière automobile repose principalement sur la présence de grands groupes français. Seuls 22 % des établissements de la filière appartiennent à des **entreprises étrangères** (27 % en France métropolitaine).

► 3. Établissements, effectif et valeur ajoutée dédiés à l'automobile dans les établissements relevant d'entreprises de la filière automobile en 2023

| Territoire | Nombre d'établissements | | | Nombre de salariés* | | Valeur ajoutée automobile (en millions d'euros) |
|---|-------------------------|--------------|--------------|---------------------|-----------------------|---|
| | Total | Industrie | Tertiaire | Total | dédiés à l'automobile | |
| Calvados | 74 | 49 | 25 | 7 090 | 5 720 | 510 |
| Eure | 52 | 40 | 12 | 3 140 | 2 510 | 210 |
| Manche | 52 | 31 | 21 | 4 100 | 3 030 | 195 |
| Orne | 50 | 40 | 10 | 3 900 | 3 490 | 245 |
| Seine-Maritime | 100 | 57 | 43 | 9 790 | 8 100 | 805 |
| Normandie | 328 | 217 | 111 | 28 020 | 22 840 | 1 965 |
| Poids de la filière automobile en Normandie (en %) | 0,3 | 2,9 | 0,2 | 2,2 | 1,9 | 1,9 |
| France métropolitaine | 5 692 | 3 488 | 2 204 | 471 600 | 328 100 | 31 080 |

Note : * En raison des arrondis, le total Normandie peut légèrement différer de la somme des départements.

Lecture : Les 328 établissements appartenant à la filière automobile en Normandie rassemblent 28 020 salariés dont 22 840 travaillent pour la filière. Ces derniers représentent 1,9 % de l'emploi salarié régional.

Sources : Insee, Enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023, Flores 2023.

Ainsi, moins d'un tiers (30 %) des effectifs dédiés à la filière travaillent pour une entreprise étrangère dans la région contre près de la moitié au niveau national (47 %). Après les Pays de la Loire (26 %), la Normandie est la région où le poids des entreprises étrangères est le plus faible.

La part d'établissements appartenant à une unité légale **mono ou quasi monorégionale** (appelées entreprises régionales par la suite) est relativement faible en Normandie (58 % contre 65 % au niveau national). Seules les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur affichent une proportion plus faible (52 %). Leur poids dans les effectifs de la filière en Normandie (48 %) est parmi les moins élevés des régions métropolitaines (53 % au niveau national). C'est aussi le cas pour la valeur ajoutée : 38 % de la valeur ajoutée de la filière automobile en Normandie contre 46 % au niveau national. Ces établissements appartiennent plus fréquemment à des entreprises industrielles que les autres établissements de la filière : c'est le cas des trois quarts d'entre eux contre la moitié parmi les autres établissements.

Parmi les entreprises régionales, plus d'un quart (28 %) en Normandie ont eu recours à la sous-traitance en 2023, une proportion similaire à la moyenne nationale. Près de 40 % des entreprises régionales normandes se déclarent **sous-traitantes**, contre 37 % au niveau national. Le recours à la sous-traitance, que ce soit en tant que **donneur d'ordres** ou sous-traitant, est bien plus courant dans l'industrie que dans le secteur des services. Ainsi, parmi les entreprises régionales normandes du secteur industriel de la filière, 32 % affirment avoir elles-mêmes recours à la sous-traitance et 48 % déclarent être sous-traitantes.

Une majorité d'entreprises de la filière contribuent à la fabrication de véhicules hybrides ou électriques

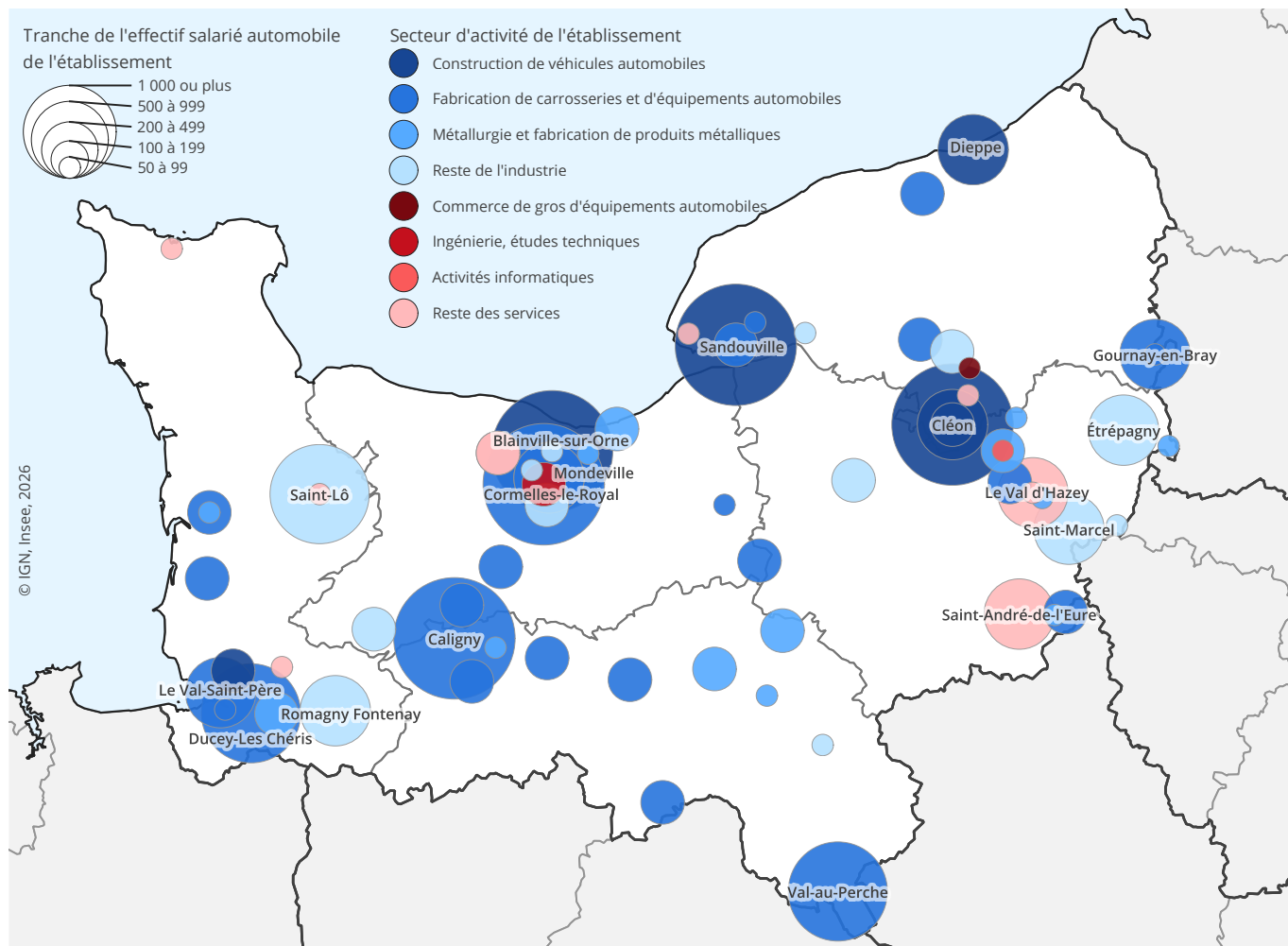
Plus de la moitié (52 %) des entreprises régionales de la filière sont engagées dans une stratégie de diversification en Normandie, une proportion semblable au niveau national. Cette stratégie est plus développée parmi celles du secteur

industriel que du tertiaire. Ainsi, en Normandie, plus de 60 % des entreprises régionales contribuant à la fabrication de véhicules thermiques participent également à la fabrication de véhicules électriques ou à hydrogène. Cette proportion demeure toutefois inférieure à celle observée au niveau national (70 %). À l'inverse, la Normandie est un peu plus impliquée dans la fabrication de véhicules hybrides. Plus des trois quarts des entreprises régionales contribuant à la fabrication de véhicules thermiques participent aussi à la fabrication de véhicules hybrides (77 % contre 64 % au niveau national). Enfin, 22 % des entreprises régionales de la filière normande cherchent à faire évoluer leur activité vers l'hybride ou l'électrique, contre 19 % au niveau national. ●

Stéphanie Gosselin, Bruno Mura (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► 4. Établissements de plus de 50 salariés relevant d'une entreprise avec une activité automobile en 2023



Sources : Insee, Enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023, Flores 2023.

► Encadré – Peu de jeunes salariés dans la filière automobile normande

La filière automobile compte une large majorité d'hommes parmi ses salariés, en Normandie (79 % ► [figure](#)) comme au niveau national (77 %). Cette proportion d'hommes n'est pas singulière dans l'industrie, qui concentre une part particulièrement importante des emplois de la filière régionale (88 % des emplois et 81 % au niveau national).

La structure des emplois reflète également cette spécialisation industrielle. Les activités de fabrication et de construction concentrent, dans la région, les deux tiers des emplois de la filière contre la moitié au niveau national. En conséquence, les ouvriers sont davantage représentés (56 % contre 42 %), tandis que la part de cadres est deux fois moins importante (14 % contre 31 %). En Normandie, la part des salariés occupant une profession dite « intermédiaire » est proche du niveau national (24 % contre 21 %).

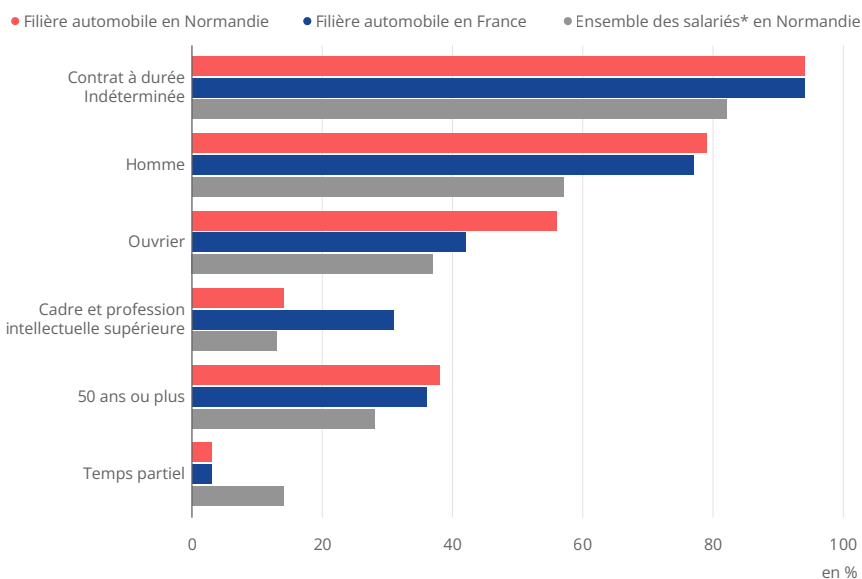
Comme au niveau national, les salariés de la filière automobile sont plutôt âgés en Normandie : près de 40 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, alors que cette tranche d'âge représente à peine 28 % de l'ensemble des salariés du secteur privé en Normandie. D'autre part, seuls 30 % de ces salariés sont âgés de moins de 40 ans contre la moitié de l'ensemble des salariés normands du secteur privé. Ce profil vieillissant de la démographie des salariés de la filière pourrait engendrer d'importants besoins en renouvellement des effectifs dans les prochaines années.

Par ailleurs, le recours au temps partiel est très peu répandu au sein des établissements appartenant à la filière automobile, en Normandie comme au niveau national : 3 % des salariés de la filière sont concernés contre 14 % pour l'ensemble des salariés normands du secteur privé.

A contrario, les emplois proposés dans la filière apparaissent plus stables que dans l'ensemble de l'économie. Les contrats à durée indéterminée sont en effet nettement plus répandus que parmi l'ensemble des salariés normands du secteur privé (94 % contre 82 %), une proportion similaire à celle observée au niveau métropolitain.

Enfin, les salariés de la filière automobile perçoivent un salaire moyen plus élevé que l'ensemble des salariés du secteur privé, en Normandie (+400 euros par mois) comme en France métropolitaine (+530 euros). La différence plus modérée en Normandie résulte en partie de la proportion moins importante de cadres dans la région, mais aussi des salaires plus faibles que ceux-ci perçoivent : 4 460 euros nets par mois en Normandie contre 4 730 euros au niveau national. En revanche, les salaires moyens des autres catégories socioprofessionnelles dans la filière apparaissent en Normandie très proches du niveau national (2 330 euros pour les ouvriers et 2 990 euros pour les professions intermédiaires, techniciens principalement).

► Caractéristiques sociodémographiques des salariés des établissements appartenant à la filière automobile en 2023



Note : * Salariés du secteur privé.

Sources : Insee, Base Tous salariés 2023 et enquête filière conception et fabrication de véhicules automobiles 2023.

► Pour en savoir plus

- [Camille H., Chelly S., Lafrogne-Joussier R., « La filière automobile manufacturière en France entre 2010 et 2023 : entre recul et adaptation », Insee Analyses n° 116, février 2026.](#)
- [Camille H., Chelly S., Lafrogne-Joussier R., « La filière automobile entre 2010 et 2023 : Anatomie d'une chute », Document de travail n° 2026-04, février 2026.](#)
- [Bouvier A., Camille H., « Le poids de la filière automobile française : 329 000 salariés et 1,1 % du PIB », Insee Première n° 2083, décembre 2025.](#)

► Définitions

Une **grande entreprise (GE)** est une entreprise qui a au moins 5 000 salariés ou qui dispose à la fois de plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et de plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises, qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Sont considérées comme **entreprises étrangères** les unités légales appartenant à un groupe étranger multinational, dont le centre de décision n'est pas de nationalité française, et les entreprises de nationalité étrangère n'appartenant pas à un groupe, dont le siège social est à l'étranger mais ayant un ou plusieurs établissements en France.

Une **entreprise mono ou quasi monorégionale** est une entreprise dont au moins 80 % des effectifs salariés en EQTP travaillent dans la région.

Les entreprises **sous-traitantes** sont celles qui ont déclaré dans l'enquête avoir eu un ou plusieurs donneurs d'ordres en 2023. Les **donneurs d'ordres** sont les entreprises qui ont déclaré dans l'enquête avoir sous-traité tout ou partie de leur activité en lien avec la filière automobile. Certaines entreprises peuvent être à la fois sous-traitantes et donneuses d'ordres.

► Méthode

Le champ de l'étude est constitué des établissements dont l'effectif dédié à l'activité automobile, appelé effectif automobile, est supérieur à 0, et par extension, les unités légales ayant au moins un établissement dans cette situation.

La **valeur ajoutée automobile** est obtenue au niveau de l'unité légale par le pourcentage d'activité de cette unité légale dédiée à l'automobile. Au niveau des établissements, cette valeur ajoutée a ensuite été ventilée au prorata d'une « masse salariale automobile », calculée en multipliant la masse salariale de l'établissement (obtenue via la source Flores) par le pourcentage d'activité de l'établissement dédié à l'automobile.

► Sources

L'[enquête sur la filière automobile](#) est une enquête nationale organisée par l'Insee. L'enquête millésimée 2023, sur laquelle s'appuie cette étude, a été menée de septembre 2024 à janvier 2025 auprès de 13 500 unités légales.

Les [bases Tous salariés \(BTS\)](#) sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Elles permettent de décrire l'ensemble des salariés pour une année donnée, en fonction de leurs caractéristiques et de celles de leurs établissements employeurs.

